

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 645 nommant M. Parisot (Fernand). président par délégation de l'Office colonial des anciens combattants et victimes de la guerre de la Côte française des Somalis.

n° 645

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 juin 1947

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro
30 juin 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 24 novembre 1937 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'Office colonial des anciens combattants et victimes de la guerre de la Côte française des Somalis, en remplacement de M. Vincent (André), démissionnaire.

Vu l'arrêté local n° 1187 du 22 décembre 1937 promulguant le décret susvisé

Vu les démissions présentées par M. Bernard-Cothier et M. Vincent (André),

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Parisot (Fernand), secrétaire général de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien, est nommé président par délégation de l'Office colonial des anciens combattants et victimes de la guerre de la Côte française des Somalis, en remplacement de M. Bernard-Cothier, démissionnaire.

Art. 2

M. Folaci (Jules), trésorier-payeur des trésoreries coloniales, est nommé secrétaire administratif de l'Office colonial des anciens combattants et victimes de la guerre de la Côte française des Somalis, en remplacement de M. Vincent (André), démissionnaire.

Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.